

Ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour du point n°2

- 1 – Approbation du compte rendu du 20 janvier 2011
- 2 – Recrutement des ATER 2011/2012 : procédure et calendrier
- 3 – Projet ARCIR Partenariat « Espaces forestiers de l'Avesnois : aménagements d'hier et d'aujourd'hui. Etude des héritages et des mutations pour un développement durable des territoires »
- 4 – Demandes de financement pour l'organisation des manifestations scientifiques suivantes :
 - Workshop *GIS 3SGS 2011 (Surveillance, Sûreté et Sécurité des Grands Systèmes)*
 - Journée d'étude « Syntaxe et sémantique des marqueurs modaux »
- 5 – Avis sur la date de passage au dépôt légal électronique des thèses et présentation de la charte de diffusion des thèses
- 6 – Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du 20 janvier 2011

Voté à l'unanimité sous réserve d'une correction au point n°6 (présentation du dépôt légal électronique des thèses) relative à la réponse apportée par Mme TRUFFERT à M. CADET : les thèses dites confidentielles ne seront tout simplement pas diffusées, en effet la version déposée sur le serveur ne sera pas disponible. Les thèses déclarées confidentielles par le jury ne seront jamais consultables par qui que ce soit, ce jusqu'à la fin de la période de confidentialité. La DSI est garante de ce point.

2 – Recrutement des ATER 2011/2012 : procédure et calendrier

La répartition entre le nombre d'ATER à temps plein et d'ATER à mi-temps est dans le rapport : 70% - 30%. Le contingent dont dispose l'UVHC étant de 23 ATER, cela donne : 17 ATER à temps plein et 12 ATER à mi-temps. Il a été demandé aux directeurs de composantes de formation de remonter leurs besoins en précisant :

- la composante de formation dont dépend le poste
- la discipline à enseigner (section CNU)
- le niveau d'enseignement demandé
- la quotité du poste (100% ou 50%)

Concernant les postes d'ATER qui seraient disponibles en raison d'emplois non pourvus, la règle des 70%-30% continue à s'appliquer.

La procédure de recrutement et le calendrier 2011 des opérations sont soumis au vote :

Phase	Calendrier	Opération
1	25 mars	Date limite de recueil des besoins des composantes par le VP Recherche et Valorisation. Transmission à la DRH
2	4 avril	Campagne de recrutement => ouverture du serveur sur le site de l'UVHC pour dépôt des candidatures
3	6 mai	Fermeture du serveur UVHC et réception des candidatures par la DRH
4	9 au 13 mai	Gestion des candidatures par la DRH
5	16 mai au 15 juin	Période des réunions des Comités d'Experts (CoE), sachant que les candidatures leur sont transmises le 16 mai
6	16 juin	Transmission par les CoE de la liste de classement des candidats au VP Recherche et Valorisation
7	23 juin	Avis du Conseil Scientifique puis décision de recrutement par le Président
8	28 juin	Transmission du PV du CS aux composantes et à la DRH – Traitement du recrutement par la DRH
9	8 juillet	Transmission aux composantes des noms des candidats retenus ayant accepté le recrutement

M. DERUY, directeur adjoint de la DRH, présente le calendrier opérationnel de cette campagne 2011. Il précise que la dématérialisation des dossiers de candidatures déposés sur le serveur de l'UVHC est choisie afin de travailler de manière plus flexible et permettre leur gestion par la DRH de façon plus rapide. M. HERBIN propose qu'il soit demandé aux candidats de déposer un seul et même fichier de leur dossier afin d'éviter une perte considérable de temps imposée par l'ouverture de

nombreuses pièces, ce à quoi M. DERUY répond favorablement. Il est par ailleurs demandé aux CoE de remonter une liste de classement des candidats suffisamment étendue en raison des difficultés à recruter.

3 – Projet ARCIR Partenariat « Espaces forestiers de l'Avesnois : aménagements d'hier et d'aujourd'hui. Etude des héritages et des mutations pour un développement durable des territoires »

Mme BECK, porteur du projet pour l'UVHC, n'ayant pu être présente ; M. HERBIN puis M. COUTELLIER apportent les précisions nécessaires à la présentation de ce projet, et de son budget prévisionnel. Les ARCIR (Actions de Recherche Concertées d'Initiative Régionale) impliquent un cofinancement à parts égales de la Région et de l'UVHC (fonds propres). A ce titre, une aide de 4 500 euros est sollicitée auprès de l'UVHC, le CALHISTE participant quant à lui à hauteur de 4 000 euros. Vote favorable à l'unanimité de la part du Conseil Scientifique.

4 – Demandes de financement pour l'organisation des manifestations scientifiques suivantes :

- **Workshop GIS 3SGS 2011 (Surveillance, Sûreté et Sécurité des Grands Systèmes)**
- **Journée d'étude « Syntaxe et sémantique des marqueurs modaux »**

En vue de l'organisation de la 4^{ème} édition du Workshop du Groupement d'Intérêt Scientifique « Surveillance, Sûreté et Sécurité des Grands Systèmes » prévue à Valenciennes les 12 et 13 octobre 2011, M. DJEMAI adresse au Conseil Scientifique une demande de financement de 2 000 euros. Suite à la présentation de cette manifestation scientifique, centrée sur les objectifs et actions du GIS 3SGS et au détail de son plan de financement prévisionnel, le CS se prononce favorablement à l'unanimité.

Par ailleurs, Mme HARMAND signale que si une telle demande avait été formulée auprès du Conseil Régional au cours de l'année 2010, une subvention aurait pu lui être accordée.

La journée d'étude « Syntaxe et sémantique des marqueurs modaux » aura lieu le 4 novembre 2011 à la FLLASH. Pour son organisation, Mme LAGAE demande une participation financière de 750 euros. Soutenue par le CALHISTE, cette journée d'étude s'inscrit au sein du programme 4 « Représentation et langage » de l'axe 2 « Représentations » (projet quadriennal 2010-2013), elle réunira des spécialistes renommés dans ce domaine qui s'exprimeront à travers huit conférences de moins d'une heure. Vote favorable à l'unanimité des voix.

5 – Avis sur la date de passage au dépôt légal électronique des thèses et présentation de la charte de diffusion des thèses à l'UVHC

Mme TRUFFERT revient sur la présentation qui avait été faite lors du Conseil Scientifique du 20 janvier 2011 « bilan et stratégie » et demande si les Conseillers ont des questions ou remarques relatives à la date proposée pour le passage au dépôt légal des thèses sous forme électronique. En l'absence de remarques, le Conseil Scientifique se prononce favorablement à l'unanimité concernant le dépôt légal électronique des thèses, remplaçant le dépôt papier, pour toutes les thèses soutenues à l'UVHC à partir du 1^{er} février 2012.

Mme TRUFFERT apporte des précisions quant aux nouvelles implications de ce mode de dépôt et rappelle les éléments qui resteront inchangés. Les Conseillers émettent quelques propositions de modifications de la charte de diffusion concernant notamment les corrections à apporter à la thèse suite à la soutenance : second dépôt du fichier de thèse de la part du doctorant (qui aura un caractère définitif) dans un délai imparti, avec l'autorisation du directeur de thèse.

La charte est un contrat global entre l'UVHC (par l'intermédiaire du Président) et le doctorant qui apporte un grand nombre de garanties à la fois pour l'UVHC et pour l'auteur de la thèse. Ce dernier choisit les modalités de diffusion qui seront appliquées à sa thèse lors de dépôt de celle-ci (en renseignant le formulaire d'autorisation de diffusion). Dans l'hypothèse où la thèse ne serait pas déclarée confidentielle par le jury, il existe trois modes de diffusion proposés : Internet et les sites de valorisation scientifiques, l'ENT de l'UVHC puis Internet, et enfin uniquement l'ENT de l'UVHC.

En plus de la version numérique de la thèse, le SCD propose de prendre en charge les frais d'une impression papier de celle-ci afin d'en permettre plus facilement la consultation en BU. Le Conseil est appelé à se prononcer sur ce point ainsi que sur la possibilité pour l'auteur de la thèse de décider d'un embargo illimité, c'est-à-dire d'une diffusion uniquement sur l'ENT de l'UVHC. Il est précisé que si la diffusion restreinte est choisie, elle n'est en aucun cas incompatible avec une cession non-exclusive (édition commerciale) de la thèse, qui en est une version retravaillée.

Mme TRUFFERT rappelle que le passage au dépôt numérique de la thèse n'implique aucun investissement financier de la part de l'UVHC. Mme TRUFFERT souhaiterait que les remarques, commentaires, propositions des membres du CS, relatives à la charte, lui soient transmises pour l'établissement de la version définitive de celle-ci qui sera soumise, après validation par le SAJC, à l'avis du prochain Conseil Scientifique. Le Conseil d'Administration suivant votera sur la date du passage au dépôt légal électronique des thèses à l'UVHC, ainsi que sur la charte de diffusion des thèses électroniques pour l'UVHC.

6 – Questions diverses

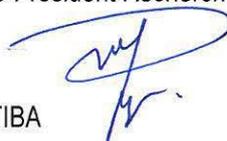
M. POLET signale n'avoir reçu aucun retour concernant certains dossiers de reclassement des enseignants-chercheurs déposés à la DRH et qui doivent faire l'objet d'un vote en Conseil Scientifique. M. ARTIBA répond que ces dossiers lui seront transmis prochainement, des précisions seront demandées à la DRH.

Mme MAIRESSE souhaiterait connaître la position de l'Université par rapport au projet IDEX Lille Nord de France approuvé par le Conseil d'Administration du 3 février 2011. M. FLAMME lui recommande de s'adresser, à ce sujet, directement à Monsieur le Président.

Valenciennes, le 7 mars 2011

Le Vice-Président Recherche et de la Valorisation

A. ARTIBA



Présidence du C. S. : M. ARTIBA, Vice-Président Recherche et Valorisation

Présents :

Collège A : Mmes HARMAND, LERICHE, MAIRESSE
MM. CATTAN, GUERRA, LEPOUTRE, LOCHEGNIES

Collège C : MM. ADAM, POLET

Collège E : Mme GIRARD
M. DANJOU

Collège F : Mme GUILAIN

**Personnalités
extérieures :**

M. DELBECQ

Invités :

Mmes LAGAE, LAUDATI, ROSELLE, TRUFFERT
MM. COUDOUX, DJEMAI, FLAMME, HERBIN, MAYEUR

**Ont donné
pouvoir :**

M. ZIEGER à Mme HARMAND, M. GAZALET à Mme LERICHE, M. VRANCKEN à M. LOCHEGNIES,
M. SODAÏGUI à M. LEPOUTRE, Mme DUCRET à M. POLET, M. GUIZARD à Mme GIRARD, Mme PETILLON à
M. ADAM, M. MENET à M. GUERRA, Mme MAYEUR à M. DANJOU, M. GARÇON à Mme GUILAIN, M. ZINGRAFF
à M. CATTAN, Mme MARCHAND à Mme MAIRESSE, M. CADET à M. DELBECQ

Excusés :

Mme PAILLOUS
MM. JENNY, KAMINSKI, PAPIN